

ADDITIF HIVER RPE/RSI

Additif pour l'aide au séchage
des finitions en conditions hivernales

Protection
des Façades
ADDITIF

- ✓ Prêt à l'emploi
- ✓ Efficace entre 5°C et 10°C
- ✓ Ne dénature pas le produit auquel il est ajouté

DEFINITION

Additif prêt à l'emploi à mélanger aux RPE (revêtements de peinture épais) ou aux finitions structurées des RSI (revêtements souples d'imperméabilité) quand les conditions d'application en extérieur deviennent défavorables (mais néanmoins compatibles avec les prescriptions des DTU NF DTU 59.1 et NF DTU 42.1).

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : neufs, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : à l'extérieur.

DESTINATION : produits de peinture de finition structurés de type revêtements de peinture épais ou revêtements souples d'imperméabilité.

CONDITIONNEMENT

- Flacon de 480 g net.

APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

PRODUITS CONCERNES :

ADDITIF HIVER RPE/RSI peut être ajouté dans la limite du dosage prescrit (1 flacon par fût de 25 kg) dans les finitions suivantes de la gamme DECODECOR ou OXAMAT : TALOCHE ou GRESE, ainsi que dans les finitions suivantes de la gamme ETANCH COAT : ETANCH GRAIN TALOCHE ou GRESE.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

ADDITIF HIVER RPE/RSI peut être incorporé dans chaque bidon de l'une des finitions ci-dessus lorsque la température est comprise entre 5 et 10°C, et/ou que l'humidité avoisine les 70-80 %. L'ajout de l'ADDITIF HIVER RPE/RSI ne dispense pas l'applicateur de respecter les conditions d'application normatives et celles plus restrictives pouvant figurer dans les fiches descriptives du fabricant. Bien qu'étant présenté comme additif lors de conditions hivernales, ADDITIF HIVER RPE/RSI peut être utilisé en toute saison si les conditions climatiques l'exigent.

Le mélange doit être bien homogène. Pour cela, l'incorporation de l'ADDITIF HIVER RPE/RSI doit être réalisée à l'aide d'un malaxeur à basse vitesse (< 300 tr/min) ou d'un mélangeur rotatif industriel.

MATERIEL : malaxeur à vitesse lente pour une bonne incorporation de l'additif dans le produit.

DOSAGE : une dose de 480 g pour un bidon (de 25 kg en moyenne)

ATTENTION : l'efficacité du produit est liée au respect du dosage. Un surdosage peut s'avérer néfaste pour les performances du produit de finition auquel il est incorporé

TEMPS DE SECHAGE :

Se reporter au temps de séchage indiqué dans la fiche descriptive du produit additif.

Le temps de séchage des produits de façade en conditions hivernales doit être augmenté d'une manière générale. L'ADDITIF HIVER RPE/RSI n'a pas pour effet de raccourcir le temps de séchage, mais de permettre à celui-ci de s'effectuer malgré une température basse (> 5°C) et une humidité relative élevée (< 80 %).

AVERTISSEMENT :

Le produit de finition préparé avec ADDITIF HIVER RPE/RSI doit être utilisé impérativement dans les 48 heures qui suivent le mélange. Au-delà, il risque de ne plus être apte à l'emploi.

NETTOYAGE DU MATERIEL : à l'eau, immédiatement après usage.

ADDITIF HIVER RPE/RSI

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Masse volumique : $1,10 \pm 0,05 \text{ kg/dm}^3$.

Présentation en pot

 : fluide.

Le produit peut présenter un léger déphasage après quelques semaines de stockage. Bien homogénéiser avant utilisation.

Conservation : 3 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Contrôle qualité : ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2015) et ISO 14001 (2015).

HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT

Sécurité en cas d'incendie : se référer au classement de réaction au feu du revêtement à exécuter. L'ADDITIF HIVER RPE/RSI ne modifie pas le classement conventionnel des revêtements de façade auxquels il est incorporé. Il est en revanche susceptible de modifier le classement en réaction au feu des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur "ETICS" (nous consulter).

Fiche de Données de Sécurité : accessible sur le site www.soframap.com ou www.quickfds.fr.

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de consommation, en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) autre que de construction. Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour un emploi approprié dans le respect des normes et réglementations applicables au produit. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son emploi est possible par des non-professionnels conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et à la série des normes privées NP D qui les complètent.

Date de création : janvier 2016

Date de révision : juillet 2017

Indice de révision : 01

